

COMMISSION AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE INTERNATIONALE



Feuille de route 2024 de la Commission thématique inter-filières « agricole et agro-alimentaire internationale »

La Commission thématique inter-filières « agricole et agro-alimentaire internationale » est un lieu d'échanges, de concertation et d'analyse chargée d'informer les pouvoirs publics et les filières sur les actions des différents acteurs de l'export, de proposer des plans d'action coordonnés sur des pays ou des thématiques ciblées, d'identifier des actions collectives pour appuyer les filières agricoles et agro-alimentaires et suivre leur potentielle mise en œuvre, sur tout sujet relatif au développement international du secteur. A ce titre, elle contribue à la mise en œuvre du plan gouvernemental « Osez l'export » lancé le 31 août 2023 dans les domaines agricole et agroalimentaire, et en particulier à la déclinaison des « Team France Filière ».

Animée par FranceAgriMer, elle comprend les différents représentants de l'État, leurs établissements publics et leurs opérateurs, les principales interprofessions ou fédérations professionnelles agricoles et agro-alimentaires impliquées à l'international et des représentants des régions. Elle est présidée par Monsieur Jean-François LOISEAU, président d'INTERCEREALES et de la coopérative AXEREAL. Monsieur David LE MANOUR, représentant d'ANVOL et directeur de BU industrielles et des Filières Label Rouge et Bio du Groupe LDC, en assure la vice-présidence.

En 2024, de grands rendez-vous internationaux se tiendront en France, notamment les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris et le 100^{ème} anniversaire de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) et son 45^{ème} congrès mondial à Dijon, le 100^{ème} anniversaire de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et le Sommet mondial du lait à Paris. En outre, en 2024, sera célébré le 60^{ème} anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la France et la Chine. L'ensemble de cette séquence internationale sera l'occasion d'échanges et de rencontres à haut niveau et pourra être mise à profit pour faire avancer les dossiers relevant de la présente feuille de route.

Le bilan des actions de 2023 et des propositions d'actions pour 2024 ont été présentés en réunion plénière de la Commission internationale le 29 novembre 2023. Au vu des grands enjeux de l'année à venir et de la nécessité de préserver les marchés déjà ouverts, il est apparu que les axes proposés en 2023 devaient être maintenus en 2024 avec des actions adaptées :

- **Accompagner les entreprises** dans le développement de leurs opportunités à l'export et les informer sur les outils d'appui à l'export ;
- **Maintenir l'accès aux marchés existants et ouvrir de nouveaux marchés.** Un accent sera mis sur l'amélioration du processus d'agrément à l'export des entreprises ;

- **Promouvoir les produits français** par des actions à destination des institutionnels, entreprises et consommateurs étrangers, **et promouvoir l'expertise française** par le biais de la coopération institutionnelle.

1. Accompagner les entreprises dans la durée

Dans l'objectif de sensibiliser les entreprises sur les opportunités à l'export, de les guider dans leurs démarches et de les amener à proposer une offre adaptée à la demande des clients et des partenaires à l'international, les travaux de la Commission internationale consisteront en 2024 à :

- Développer les opportunités :
 - Prioriser, produire et restituer des études pour conforter et développer les marchés¹ et accompagner les entreprises pour mieux tirer profit des ouvertures de marchés dans le cadre des accords commerciaux et des négociations bilatérales² ;
 - Suivre et actualiser les actions et outils collectifs³ vers les pays dits matures⁴ ;
 - Mener une réflexion sur la diversification des débouchés pour certaines filières et mobiliser les acteurs et opérateurs sur les pays à opportunités commerciales⁵ en s'appuyant sur des événements pour faciliter l'émergence d'une offre française adaptée⁶ ;
 - Inciter les entreprises à enclencher leur internationalisation à partir de la France, en engageant des volontaires territoriaux de l'export (VTE)⁷ ;
 - Suivre et valoriser les projets d'exportation collaborative bénéficiant de dispositifs financiers publics⁸, accompagner les 1 000 PME lauréates du plan France 2030 et soutenir 200 PME-ETI « championnes de demain »⁹.
- Communiquer :
 - Communiquer auprès des responsables publics à haut niveau sur les problématiques des filières à l'international¹⁰ ;
 - Communiquer auprès des entreprises et des filières sur les outils publics de financement et de soutien à l'export, en particulier ceux du plan « Osez l'export »¹¹;

¹ Travaux suivis par le Groupe de travail « Opportunités - Pays » de la CTI et le Copil "Taste France" en lien avec Business France et Sopexa

² Accompagnement sur les opportunités commerciales par la DGPE en lien avec Business France et Sopexa

³ Travaux suivis par le Groupe de travail « Opportunités - Pays » de la CTI et le Copil "Taste France" en lien avec Business France et Sopexa

⁴ Belgique, Allemagne, Espagne, Italie, Etats-Unis, Royaume-Uni, Pays-Bas, Chine, Suisse, Japon

⁵ Arabie saoudite, Côte d'Ivoire, Emirats arabes unis, Mexique, Singapour

⁶ Travaux suivis par le Groupe de travail « Opportunités - Pays » de la CTI, en lien avec Business France et les CAA des zones ciblées

⁷ Travaux pilotés par Business France en lien avec la DGPE

⁸ Travaux suivis par la DGPE

⁹ Accompagnement par Business France

¹⁰ Travaux portés par le président et le vice-président

¹¹ Communication assurée par la DGTrésor, la DGM (MEAE), la DGPE, Business France et FranceAgriMer

- Communiquer auprès des entreprises et des filières sur la mise en œuvre des accords commerciaux, de façon à ce que les entreprises tirent davantage parti des opportunités offertes par les mesures tarifaires et non tarifaires de ces accords¹² ;
- Communiquer régulièrement sur les travaux de la Commission internationale à l'aide d'une lettre d'information et d'autres supports média¹³.

2. Maintenir l'accès aux marchés existants et ouvrir de nouveaux marchés

La priorité sera donnée aux actions favorisant le maintien des marchés existants. L'ensemble des acteurs et des réseaux seront mobilisés à cet effet et, si possible, sur l'amélioration des conditions d'accès à certains marchés et sur l'ouverture de nouveaux marchés. En conséquence, les travaux de la CTI internationale consisteront en 2024 à :

- Assurer le portage à haut niveau à travers la diplomatie économique, des dossiers agricoles et agro-alimentaires les plus structurants et sensibles¹⁴, en tirant profit des rencontres à haut niveau et des différents évènements à l'international y compris ceux susmentionnés qui vont marquer l'année 2024 ;
- Favoriser le dialogue entre exportateurs français et acteurs du fret maritime ainsi que les autorités publiques françaises et européennes et fournir des indicateurs avancés de suivi du « baromètre » du fret maritime pour les produits agricoles et agro-alimentaires¹⁵ ;
- Favoriser la contribution des filières agricoles et agroalimentaires aux travaux interministériels relatifs à l'optimisation et à la décarbonation de la logistique¹⁶ afin de faire valoir leurs spécificités et leurs intérêts stratégiques.
- En matière de maintien et d'accès au marché :
 - Préparer les opérateurs aux échéances de certification dans le cadre du Brexit¹⁷ ;
 - Renforcer l'efficacité de l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches d'agrément à l'exportation et mettre en œuvre le dispositif de pré-qualification des établissements¹⁸ ;
 - Accompagner les filières dans la gestion des crises sanitaires¹⁹ notamment en poursuivant les négociations sur les accords de zonages ;
 - Prioriser les négociations, suivre les évolutions du plan d'actions SPS, et s'appuyer sur les compétences des instituts techniques et des interprofessions pour fluidifier l'avancement des dossiers d'accès au marché²⁰ ;

¹² Communication par la DGTrésor

¹³ Rédaction et transmission de la lettre par FranceAgriMer

¹⁴ Travaux portés par le MEAE et le MASA en lien avec les opérateurs et les filières

¹⁵ Travaux suivis par FranceAgriMer en lien avec le GT sur les enjeux de fret maritime

¹⁶ Travaux pilotés par le MTE, et suivis par la DGPE

¹⁷ Travaux suivis par la Cellule Brexit de FAM en lien avec le CAA basé à Londres et la DGAL

Travaux portés par la DGAL et FranceAgriMer, en lien avec les CAA, les administrations compétentes et les professionnels

¹⁹ Travaux suivis par les Cellules de crise en lien avec la DGAL

²⁰ Travaux portés par la DGAL et FranceAgriMer, en lien avec les professionnels, les CAA et les administrations compétentes

- Organiser l'information des opérateurs des pays tiers sur la maîtrise des risques sanitaires dans les filières françaises²¹ ;
- Informer, concerter et orienter les filières sur des réglementations ayant un impact sur le commerce international²².

3. Promouvoir les produits, l'expertise et les savoir-faire français

Il convient de promouvoir l'Image France et ses valeurs à l'International, d'accroître la notoriété et l'accessibilité de la gamme des produits agricoles et alimentaires français à l'international, de développer le savoir-faire et une présence française plus large à l'international. En 2024, de grands rendez-vous en France, tels que mentionnés plus haut, soutiendront cet objectif. A cet effet, les travaux de la Commission internationale consisteront en 2024 à :

- En matière de promotion de l'offre française :
 - Promouvoir l'offre française par des déplacements de délégations officielles intégrant des responsables d'entreprises exportatrices et associer dès que possible, les professionnels aux visites en France de ministres étrangers en charge de l'agriculture²³ ;
 - Promouvoir l'image de l'offre française par le déploiement de la marque "Taste France"²⁴ et faire connaître l'offre des PME françaises via les Pavillons France à l'étranger, les visites d'acheteurs internationaux dans le cadre des opérations « l'export commence en France », ainsi que grâce à la plateforme digitale unique de Business France²⁵ ;
 - Sensibiliser les attachés agricoles étrangers basés en France sur l'organisation des filières, la qualité et la sécurité sanitaire des produits français²⁶.
- En matière de coopération institutionnelle :
 - Promouvoir nos savoir-faire grâce à la coopération et l'expertise technique internationale dans le cadre des actions menées par les administrations et les filières, et évaluer les impacts de ces projets²⁷ ;
 - Elaborer une méthode de mutualisation et de capitalisation des informations sur les projets de coopération et renforcer le réseau d'experts de la coopération institutionnelle²⁸.

²¹ Travaux suivis par FranceAgriMer en lien avec les filières et l'appui de la DGAL

²² Travaux suivis par FranceAgriMer en lien avec les CAA et administrations compétentes

²³ Travaux portés par le MEAE et le MASA en lien avec les opérateurs et les filières

²⁴ Travaux portés par le Copil « Taste France »

²⁵ Travaux portés par Business France

²⁶ Travaux suivis par FranceAgriMer

²⁷ Travaux suivis par le Comité d'appui au développement de la coopération institutionnelle

²⁸ Travaux suivis par le Comité d'appui au développement de la coopération institutionnelle